

# PRÉ-APPROUVÉ : POUR L'ASSURANCE CONTRE LA MALADIE GRAVE

Date : 11 août 2010

**Objet : Police numéro 123456**

Cher Marc Courtier,

Nous vous remercions de placer votre confiance en BMO<sup>MD</sup> Assurance. Votre police a été approuvée et nous l'avons annexée pour que vous puissiez la remettre à Marie Giroux.

En ce moment, nous sommes heureux de vous informer que votre client, Marie Giroux, a **automatiquement été pré-approuvé pour un avenant d'assurance contre la maladie grave Prestation du vivant Temporaire 10 ans d'un montant de 75 000 \$ – sans autre justification d'assurabilité.**

Veillez évaluer les besoins en matière d'assurance contre la maladie grave de votre client et déterminer s'il est pertinent pour lui de profiter de cette offre exceptionnelle qui lui permettra de « *Combiner et épargner* » ! S'il décide d'ajouter l'avenant en question, BMO Assurance n'exigera pas de frais de police supplémentaires, rendant ainsi cette protection d'assurance contre la maladie grave très abordable ! *Pour un aperçu des primes, reportez-vous à la fiche de taux ci-jointe.*

De plus, vos clients profiteront automatiquement de la garantie **d'assistance pour soins intensifs\***, laquelle leur permet, eux et les membres de leur famille élargie, d'obtenir des renseignements et des services médicaux en cas de maladie grave, lorsqu'ils doivent être absolument certains. Des services fournis par Best Doctors<sup>®†</sup>, un chef de file mondial de la référence aux gens des meilleurs conseils et soins médicaux.

Et ce n'est pas tout ! Ils profiteront également, sans frais supplémentaires, des services d'assistance **aide précieuse\*** ! Grâce aux services **aide précieuse**, ils obtiendront toujours de l'aide d'un simple coup de fil : des réponses aux questions les plus personnelles de la vie - lesquelles sont fournies par Shepell.fgi, le principal fournisseur de services d'assistance personnelle au Canada.

Pour lui permettre de profiter de cette offre avantageuse, veuillez demander à votre client de remplir et de nous retourner le formulaire d'acceptation ci-joint, ainsi que la police accompagnée d'une illustration d'ici le 10 septembre 2010. Nous rajouterons alors promptement l'avenant et vous retournerons la police modifiée pour que vous puissiez la remettre au client.

Si votre client désire rajouter un montant moindre de capital assuré (sous réserve d'un minimum de 25 000 \$), vous n'avez qu'à nous en faire part et nous rajouterons plutôt ce montant à la police. Si les résultats de votre analyse démontrent que le client a besoin d'une protection plus étendue ou de garanties supplémentaires (par ex., d'une garantie de remboursement des primes), vous n'avez qu'à nous en faire part et nous vous aviserons si d'autres exigences sont nécessaires pour nous permettre d'approuver le montant désiré.

Tout le monde devrait détenir au moins une protection modeste d'assurance contre la maladie grave, ne serait-ce que pour couvrir les frais de base en cas d'imprévu. C'est une façon facile et des plus abordables de combler ces besoins.

Veillez agréer, Cher Marc Courtier, mes salutations les plus distinguées.



Katarina Nikolic, FLMI, FALU  
Vice-présidente et Tarificatrice en chef

**NOTE :** Cette offre prend fin 30 jours après l'envoi de la présente lettre.

<sup>®†</sup> Best Doctors est une marque de commerce déposée de Best Doctors, Inc., utilisée sous licence.

\*Certaines conditions s'appliquent.

# PROPOSITION POUR LE PROGRAMME D'ASSURANCE CONTRE LA MALADIE GRAVE PRÉ-APPROUVÉE

POLICE NUMÉRO : 123456  
(la « police »)

TITULAIRE DE POLICE : Marie Giroux

PERSONNE ASSURÉE : Marie Giroux

**Veillez cocher l'une des options suivantes :**

**Oui**, le titulaire de police consent à **ajouter un avenant d'assurance contre la maladie grave Temporaire 10 ans** d'un **montant pré-approuvé de 75 000 \$**, sans autre justification d'assurabilité.

**Oui**, le titulaire de police consent to **à ajouter un avenant d'assurance contre la maladie grave Temporaire 10 ans** d'un **montant moindre de \_\_\_\_\_ \$**, sans autre justification d'assurabilité - *sous réserve d'un minimum de 25 000 \$.*

## **Bénéficiaire de la garantie d'assurance contre la maladie grave**

Toutes les prestations payables en vertu de l'avenant d'assurance contre la maladie grave seront versées à la **personne assurée par la police.**

### **Autorisations et confirmations**

Par « vous » et « votre », nous entendons le titulaire de la police.

En apposant votre signature ci-dessous :

- Vous consentez à l'établissement en votre nom d'un avenant d'assurance contre la maladie grave, conformément aux dispositions susmentionnées.
- Vous accusez réception de l'illustration et comprenez que celle-ci ne fait pas partie intégrante du contrat.
- La présente proposition et l'avenant d'assurance contre la maladie grave, une fois établi, formeront partie intégrante de la police établie en votre nom.
- Vous comprenez que votre prime sera majorée pour refléter la protection supplémentaire et sera perçue à la même fréquence et selon la même méthode que pour la police.
- Vous avez l'occasion de présenter une proposition pour un avenant d'assurance contre la maladie grave avec un montant de capital assuré supérieur au montant pré-approuvé ou avec d'autres garanties. Dans le cas d'une demande de capital assuré plus élevée et de garanties supplémentaires, nous pourrions exiger des pièces justificatives d'assurabilité supplémentaires.

X \_\_\_\_\_

TITULAIRE DE POLICE : Marie Giroux

X \_\_\_\_\_

TÉMOIN : Marc Courtier

**VEUILLEZ RETOURNER CE FORMULAIRE ACCOMPAGNÉ DE LA POLICE À :**

BMO Société d'assurance-vie  
Service des Nouvelles Affaires  
60, rue Yonge, 3<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M5E 1H5  
A/S DE : Modifications de polices établies